

**LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, état au 1er septembre 2018 (en vigueur), du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), état au 1er juillet 2006 (en vigueur), ainsi que des articles 88 à 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et pour approbation le projet de budget de notre commune pour l'année 2021.

## **TABLE DES MATIERES**

1. CONSIDERATIONS GENERALES _____	3
2. REVENUS _____	5
Résumé _____	5
Evolution des revenus, dicastère des finances _____	5
Evolution des revenus, autres dicastères _____	7
Répartition des revenus par dicastère _____	8
3. CHARGES _____	10
Résumé _____	10
Evolution des charges _____	10
Répartition des charges par dicastère _____	14
4. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE _____	15
5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT _____	16
6. TAUX D'IMPOSITION _____	17
7. INVESTISSEMENTS _____	18
8. CONCLUSIONS _____	19

## 1. CONSIDERATIONS GENERALES

Chaque année a son lot de bouleversements : après le passage à la RIE III, la reprise des coûts liés à l'AVASAD par le Canton et, pour notre Commune, la baisse du taux d'imposition, c'est maintenant une pandémie qui secoue l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'établissement d'un budget communal est délicat, ne sachant pas les effets du Covid-19 sur les comptes de la Commune.

Notre analyste financier, la fiduciaire BDO, table sur une stagnation générale des revenus pour les prochaines années ; nous avons donc décidé d'établir le budget des recettes sur cette base et d'adapter les charges et les investissements en conséquence.

L'évolution de la population est un facteur déterminant dans l'évaluation des recettes. Pour 2021, nous avons décidé de prendre comme hypothèse une population à 2700 habitants, soit une très légère hausse par rapport à 2020. Nous avons constaté avec joie en 2020 que presque tous les logements vacants à Froideville ont trouvé preneur, ce qui est peut-être un des rares effets positifs de la pandémie ; par contre, étant en zone réservée, nous ne pouvons espérer un grand développement des offres de logement dans un avenir proche.

Comme mentionné, nous avons considéré que les revenus des contribuables n'évolueront pas en 2021 comme c'est généralement le cas. En effet, la pandémie aura forcément un impact sur les revenus individuels, avec des personnes au bénéfice du chômage partiel, ou ayant perdu leur emploi. Dans cette optique, une évolution positive des revenus est improbable.

La Commune de Froideville ne comptant pas un très grand nombre d'entreprises en comparaison d'autres communes, les effets de la pandémie ne se feront pas trop ressentir au niveau des revenus des personnes morales. Par contre, inévitablement, ceci impactera les montants à payer via la péréquation intercommunale.

Au niveau du personnel, 2020 aura été marqué par l'arrivée de notre nouveau Secrétaire Municipal, qui a commencé au tout début du confinement (!). Au niveau de la voirie, plusieurs changements ont été effectués en 2020 : un employé a augmenté son taux d'activité à 100 % en début d'année et un autre employé de voirie a quitté ses fonctions. Ce dernier sera remplacé dès le mois de février 2021. En 2021, nous aurons également un départ à la retraite au sein du service de voirie. Ce poste sera repourvu dès l'été.

En ce qui concerne l'évolution des salaires, le budget présenté prévoit une augmentation de la masse salariale de 1,5 %. Ceci permettra d'adapter les salaires, soit pour suivre l'évolution des prix, soit pour adapter le salaire de l'un ou l'autre de nos collaborateurs en fonction de la charge de travail ou des responsabilités.

Le présent budget a été élaboré sur la base des comptes bouclés de l'exercice 2019, de la situation à fin septembre 2020 et des éléments qui nous ont été transmis par le Canton ou par les différentes associations intercommunales. Les dépenses ont été évaluées par chaque responsable de dicastère. Des explications et commentaires sont fournis dans l'annexe au présent préavis, en particulier les variations de plus de CHF 3'000 entre le budget 2020 et celui de 2021.

Une attention toute particulière a été portée à l'établissement du budget des charges, étant donné la période d'incertitude que nous vivons. En ce qui concerne les investissements, les priorités ont été revues. Il est évident que les investissements qui ne sont pas strictement nécessaires pour l'instant sont remis à une date ultérieure.

Fort de ces constats, la Municipalité vous présente un budget adapté, chacune de ses composantes ayant fait l'objet d'une analyse stricte. Dans un souci de transparence, le budget présenté n'a pas été équilibré par d'éventuels prélèvements aux réserves, hormis pour les domaines affectés ; il présente un excédent de charges de **CHF 722'600**, contre un excédent de charges de CHF 427'649 au budget 2020.

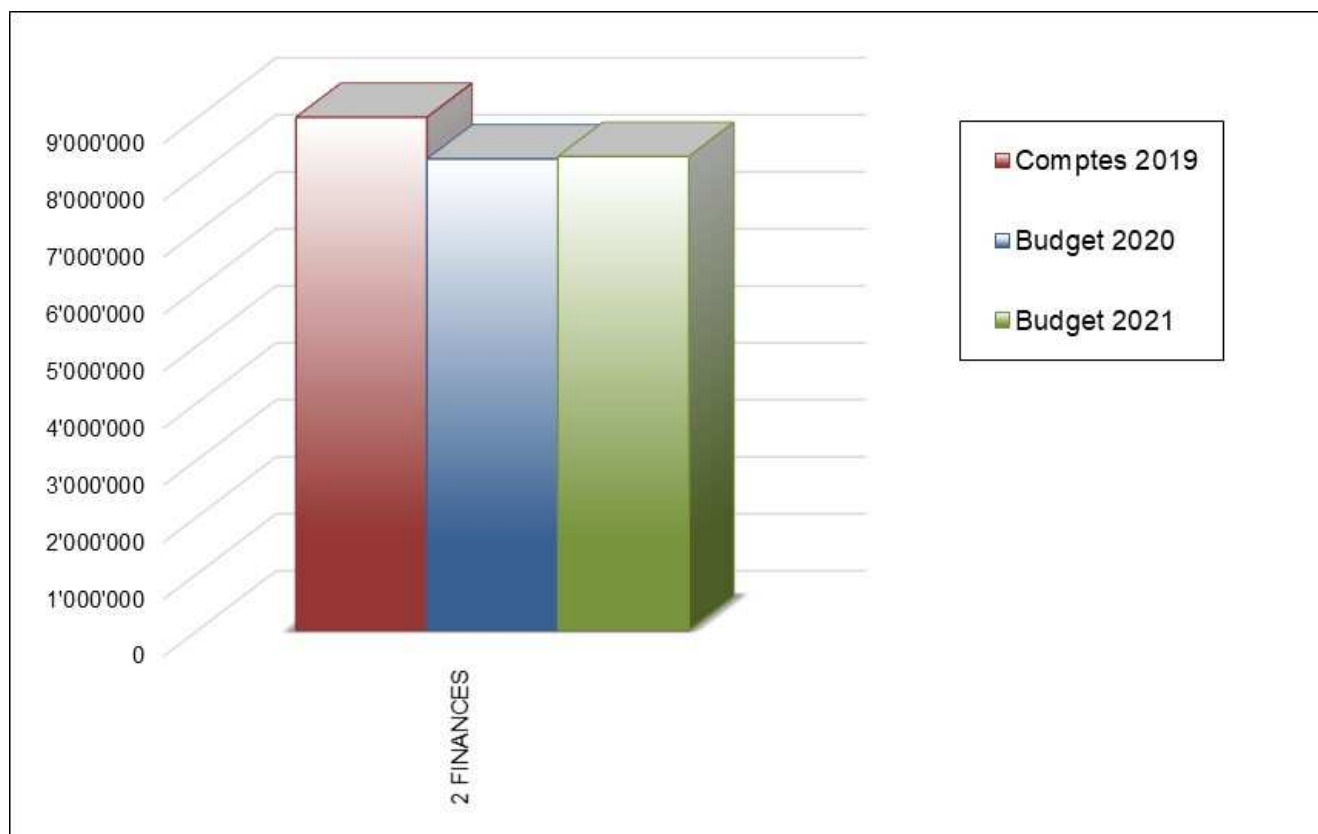
La décision d'équilibrer les comptes définitifs par d'éventuels prélèvements aux réserves sera prise lors du bouclage des comptes 2021, d'entente avec la Commission des Finances.

## 2. REVENUS

### Résumé

DICASTERES		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
1	ADMINISTRATION GENERALE	57'510	51'500	58'500
2	FINANCES	9'167'731	8'268'872	8'311'300
3	DOMAINES ET BATIMENTS	481'151	486'050	479'700
4	TRAVAUX	1'177'672	1'022'250	1'950'600
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	956'268	994'563	1'055'500
6	POLICE	42'836	28'700	30'800
7	SECURITE SOCIALE	101'422	3'200	7'900
8	SERVICES INDUSTRIELS	411'174	365'468	322'000
		<b>12'395'763</b>	<b>11'220'603</b>	<b>12'216'300</b>

### Evolution des revenus, dicastère des finances



Le budget 2021 a été élaboré avec les hypothèses suivantes :

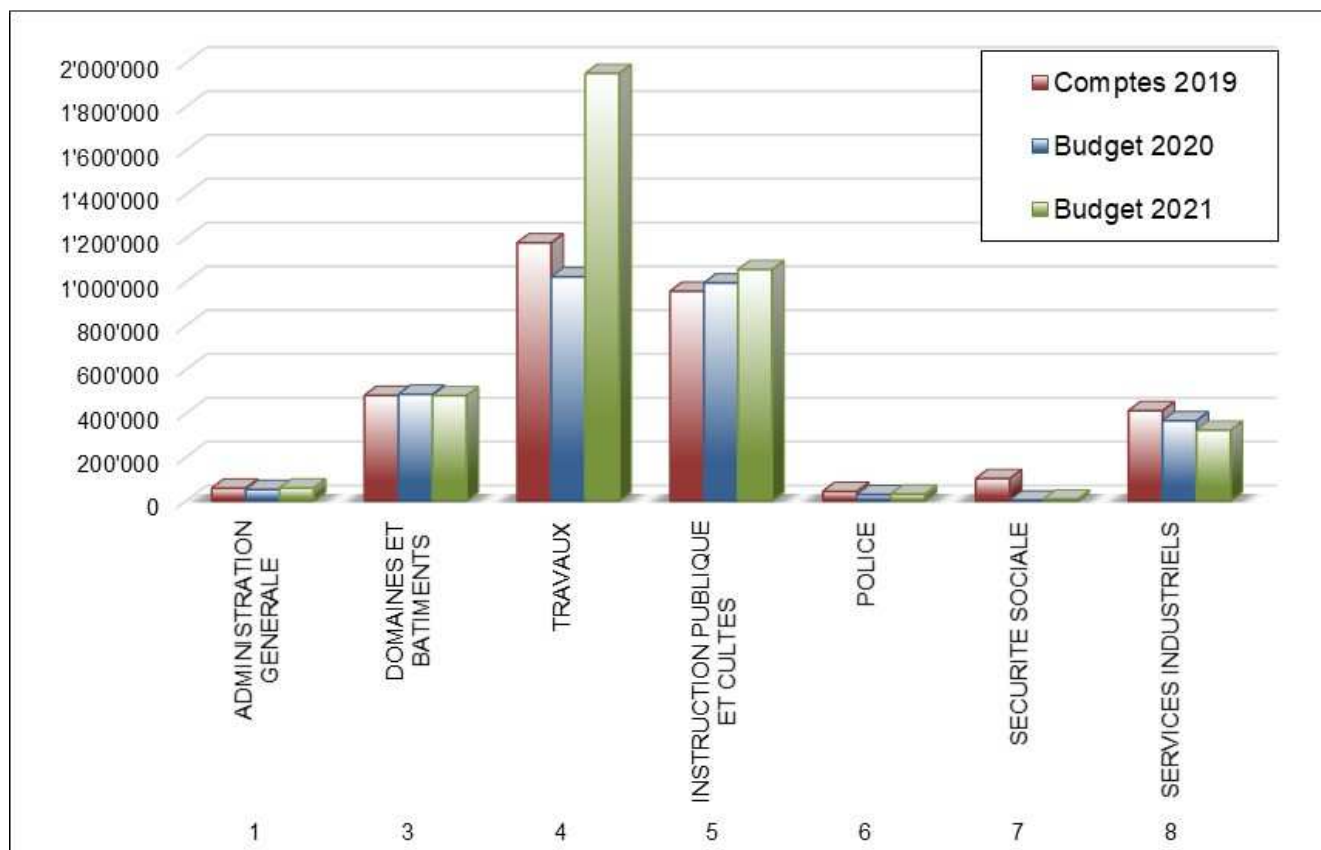
- 2700 habitants

Le nombre d'habitant est en très légère hausse par rapport à 2020 ; ceci s'explique par le fait que presque tous les logements libres sur la commune sont maintenant occupés. Par contre, le fait d'être en zone réservée nous fait penser que le nombre d'habitants devrait stagner pour les années à venir.

- Stagnation des recettes fiscales par habitant

Pour mémoire, en 2020, le taux d'imposition de notre commune a passé de 76 % à 72 %, ce qui s'est reflété dans les comptes 2020. Pour les années à venir, nous tablons sur une stagnation des revenus. En effet, les effets de la pandémie que nous vivons actuellement devraient se faire ressentir. La configuration de notre commune (peu de sociétés) nous fait penser que l'effet sera moindre au niveau des recettes fiscales ; il devrait surtout se faire ressentir au niveau de la péréquation intercommunale et de la cohésion sociale. Nous espérons donc que le montant total des recettes fiscales ne diminue pas et nous avons porté au budget un chiffre très proche de celui calculé pour l'année 2020.

## Evolution des revenus, autres dicastères



### Travaux

En 2021, un prélèvement exceptionnel à la réserve a été budgété pour compenser l'amortissement complémentaire lié à la réfection des routes Sur le Pont, Pré-Camuz et Chalet à Gobet et de la rue du Rossy (préavis 53/2020) ; ceci explique les variations de revenus entre les années. Les recettes courantes ne subissent pas de modifications significatives en 2021.

### Instruction publique et cultes

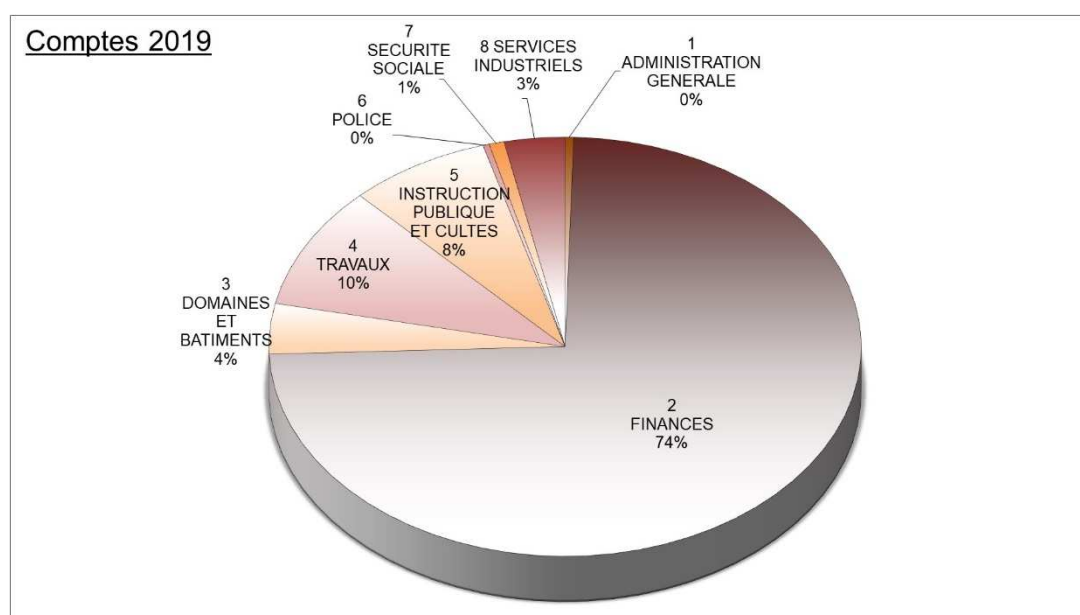
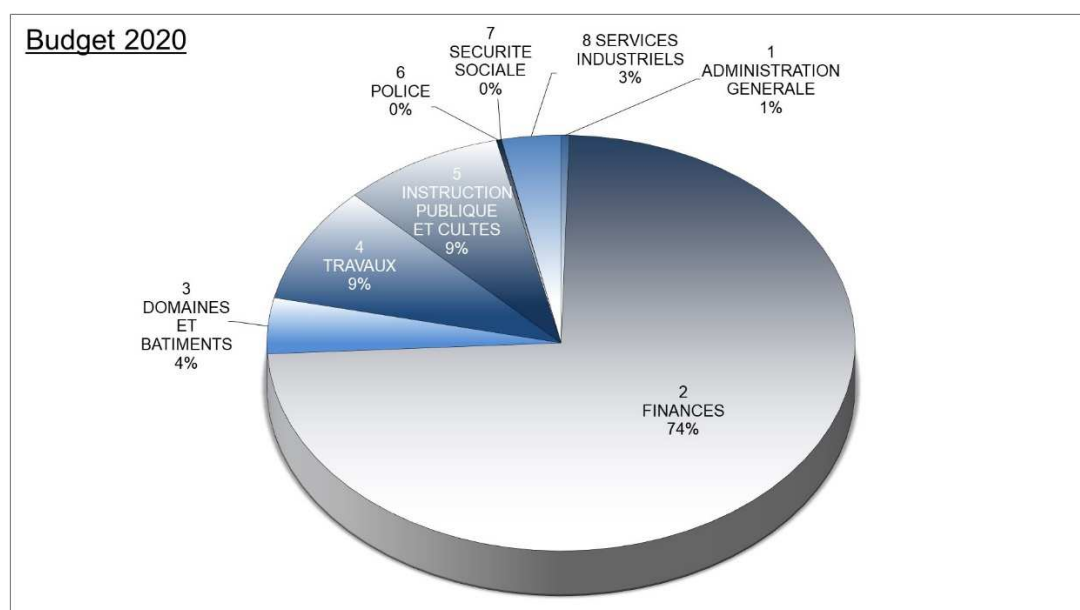
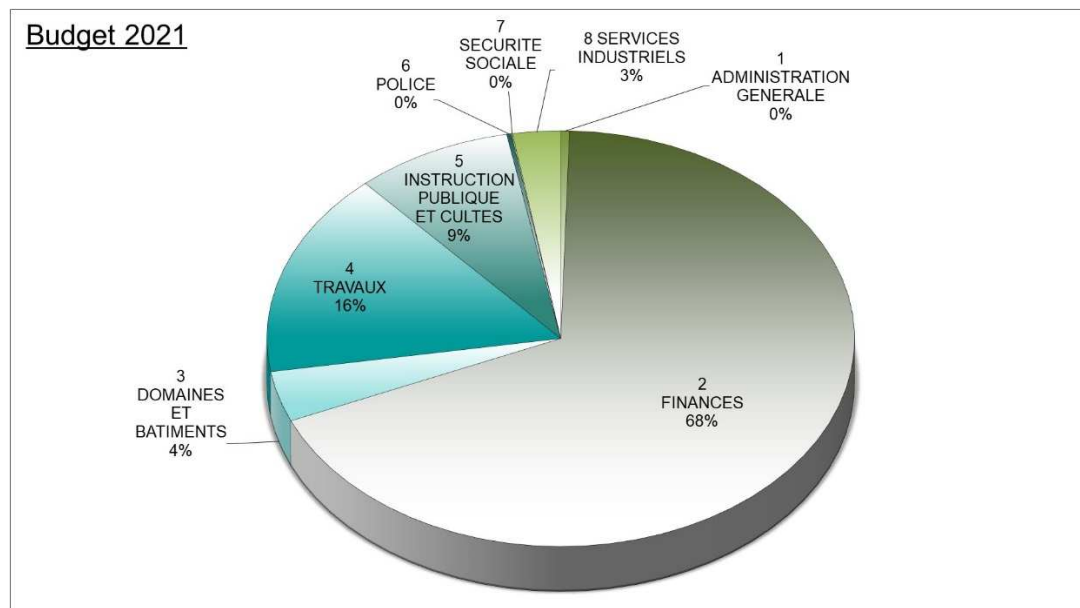
L'ASICE a prié notre Commune de mettre à disposition deux classes supplémentaires pour la rentrée 2021. Dès lors, le revenu des locations de salles est en augmentation.

### Services industriels

Les variations des revenus suivent exactement l'évolution des charges puisqu'il s'agit de fonds affectés. D'une manière générale les charges ont été revues à la baisse, ce qui explique la diminution des revenus.

*Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.*

## Répartition des revenus par dicastère





Les revenus les plus importants pour la Commune sont les recettes provenant des différents impôts (revenus, fortune, foncier, gains immobiliers, etc.), raison pour laquelle le dicastère des finances est le plus important sur le plan des revenus. La différence entre 2021 et 2020 s'explique par le fait que des augmentations de revenus sont prévues dans certains autres dicastères, alors que les recettes du dicastère des Finances stagnent.

La plupart des taxes (épuration, déchets, etc.) reviennent au dicastère des travaux. Comme déjà mentionné, un gros prélèvement à la réserve en 2021, comptabilisé comme revenu, impacte ce dicastère et explique la différence entre 2020 et 2021.

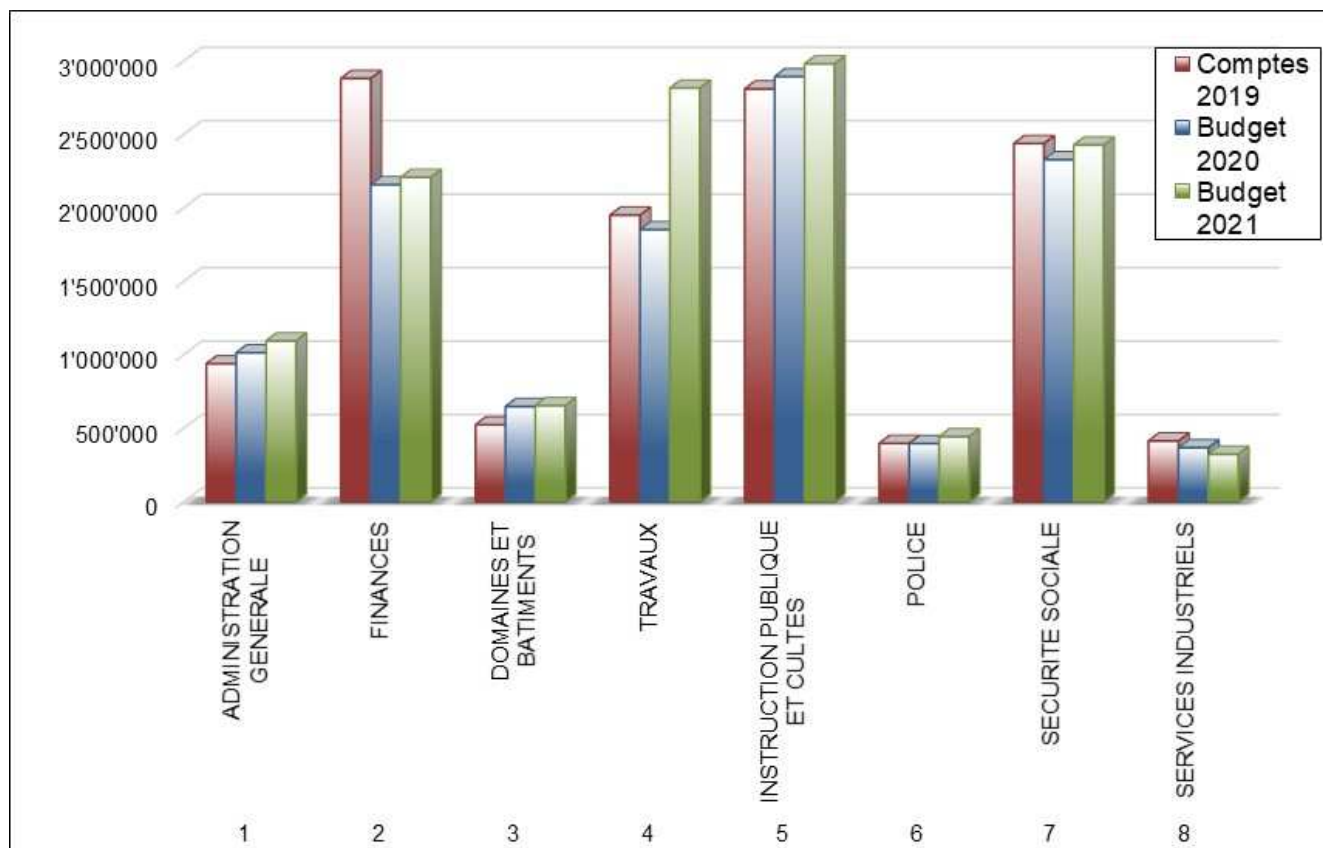
Le dicastère de l'instruction publique et des cultes est principalement alimenté par la participation de l'ASICE aux frais des bâtiments (location et charges). Proportionnellement aux autres dicastères, ces recettes restent stables en 2021.

### 3. CHARGES

#### Résumé

DICASTERES		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
1	ADMINISTRATION GENERALE	937'792	1'012'815	1'094'000
2	FINANCES	2'879'400	2'157'263	2'207'200
3	DOMAINES ET BATIMENTS	522'290	646'790	653'500
4	TRAVAUX	1'950'074	1'850'843	2'814'400
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'808'295	2'891'761	2'979'100
6	POLICE	396'495	394'602	441'500
7	SECURITE SOCIALE	2'436'816	2'327'410	2'427'200
8	SERVICES INDUSTRIELS	412'458	366'768	322'000
		<b>12'343'620</b>	<b>11'648'252</b>	<b>12'938'900</b>

#### Evolution des charges



## Administration générale et Finances

Nous avons démarré en 2020 une optimisation de nos outils informatiques, qui permettra, à terme, de travailler de façon plus efficace. Malheureusement, la mise en place de nouveaux processus nécessite un investissement initial en temps :

- Le nouveau module créanciers, mis en place en 2020, permettra de traiter les factures de façon optimale, mais la base de données des créanciers doit être créée.
- En 2021, l'optimisation du processus de facturation est planifiée, De la même manière, la base de données des habitants devra être revue pour permettre une facturation plus automatisée.
- En 2021, il est prévu de mettre en place un nouveau système de gestion électronique des documents, en remplacement de l'Extranet qui ne satisfait personne. Dès que cet outil sera en fonction, il faudra le « nourrir » en y insérant tous les documents.

Ces différentes tâches, prévues en partie en 2021 induiront forcément une surcharge de travail pour notre administration. Malheureusement, elle vient s'ajouter à la surcharge actuelle que nous constatons déjà :

- Augmentation du nombre d'habitants
- Augmentation du nombre d'arrivées et de départs des citoyens
- Augmentation du service au guichet
- Augmentation des e-mails à traiter
- Augmentation des plaintes à gérer (effet du Covid-19 - ? - )
- Augmentation des demandes de permis de construire (avec ou sans dispense d'enquête), petites constructions, PAC, énergies renouvelables, piscines, jeux, etc.). Bien que tous les dossiers soient traités par la Municipalité, toutes demandes nécessitent un traitement par notre administration.
- Classement à reprendre (important retard !)
- Mise à jour du site Internet et de l'extranet
- Augmentation des exigences de l'Etat de Vaud, de la Préfecture et des différentes institutions intercommunales.

Pour pallier cette augmentation et éviter un travail constamment « dans l'urgence » et ne permettant pas d'investir pour le futur, nous avons prévu d'augmenter le temps de travail de Mme Thévoz de 10% passant ainsi à 50%.

Concernant la bourse, Mme Hauswirth, adjointe à la boursière a un cahier des charges très volumineux, alors qu'elle n'est employée qu'à 30 % : facturation, contentieux, tenue de la comptabilité du CAD, entre autres. En plus de ces tâches, Mme Hauswirth est responsable de la tenue des archives. Concernant ce dernier point, un audit cantonal de notre Commune, réalisé en 2020, a démontré que nous ne sommes pas à jour sur l'entier de ce que nous imposent le Canton en termes d'archivage. Afin de pallier cette lacune nous prévoyons d'augmenter le temps de travail de Mme Hauswirth de 10% passant ainsi à 40%.

Les charges d'intérêts sur prêt ont baissé, car deux grosses avances à termes fixes ont pu être renégociées en 2020, avec des effets sur les dix prochaines années.

Les autres variations dépendent des chiffres que le Canton nous transmet (pertes sur débiteurs, péréquation, etc.).

### Domaines et bâtiments

Un budget légèrement supérieur aux années précédentes a été dédié aux plantations et à l'entretien des jeunes plantations en forêt ; à relever qu'une partie de ces dépenses est couverte par des subventions.

Le niveau d'amortissement augmente légèrement en 2021, suite à la clôture du préavis 29/2018 concernant la rénovation du centre œcuménique.

Le niveau des autres charges est comparable à celui prévu en 2020.

### Travaux

Beaucoup de postes sont revus à la baisse en 2021, car de gros frais avaient été engagés ces dernières années pour l'entretien, qui ont des effets positifs sur le long terme. Le parc des véhicules, par exemple, a été rajeuni, et les nouveaux véhicules, sous garantie, devraient générer moins de coûts. De même, les nouveaux luminaires devraient non seulement coûter moins cher en entretien, mais également permettre d'économiser du courant électrique.

Comme déjà mentionné, un amortissement complémentaire de CHF 420'000 sera effectué en 2021, suite à la clôture du préavis 040/2019 (Mise aux normes du collecteur des EC en zone S au lieu-dit Pré Bugnon) ; ce dernier est compensé par un prélèvement à la réserve et n'a pas d'impact sur le résultat.

L'AET nous coûtera plus cher en 2021, principalement car des rénovations lourdes sont prévues.

### Instruction publique et cultes

Les participations aux coûts des élèves primaires et secondaires sont plus élevées en 2021 : nous avons une quinzaine d'élèves de plus qu'en 2020 et le montant de participations aux coûts par élève a augmenté de 0,5 % par rapport au budget 2020.

En contrepartie, les coûts d'entretien des bâtiments, ainsi que les frais de chauffages devraient baisser en 2021, en comparaison de 2020.

## Police

En 2021, nous prévoyons de recruter un assistant de sécurité publique.

Ces derniers mois nous avons relâché la surveillance des véhicules mal parkés dans le village, d'abord pendant le confinement, comme cela nous a été demandé par les instances supérieures, ensuite pendant les périodes de travaux. Ceci a eu un effet négatif sur la discipline des automobilistes au niveau du parcage.

Le contrôle des parkings prend beaucoup de temps et complique l'organisation du service de voirie car, pour être efficace, il doit être effectué régulièrement. En outre, cette tâche n'est pas très agréable pour nos collaborateurs, qui n'ont pas forcément l'âme de policiers et qui pourraient se retrouver en conflit avec des personnes qu'ils connaissent personnellement.

Pour ces raisons, nous souhaitons professionnaliser ce service. Le coût de l'assistant de sécurité publique sera compensé en partie par l'augmentation des recettes des amendes distribuées, du moins jusqu'à ce que les usagers aient compris que des contrôles sont faits de façon régulière.

## Sécurité sociale

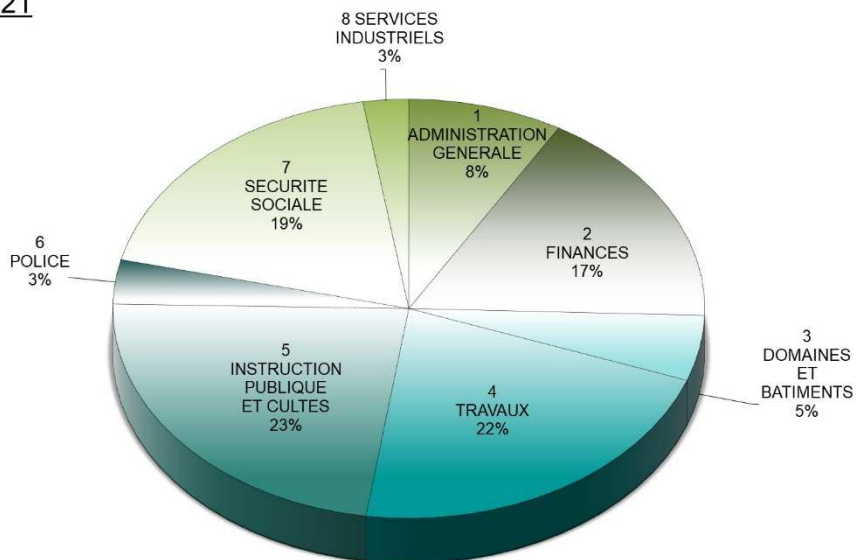
Le budget 2021 en ce qui concerne la sécurité sociale est en augmentation principalement pour les raisons suivantes :

- Accueil familial de jour : la fréquentation et les coûts sont tous deux en augmentation
- Cohésion sociale : les coûts de la cohésion sociale sont en augmentation.

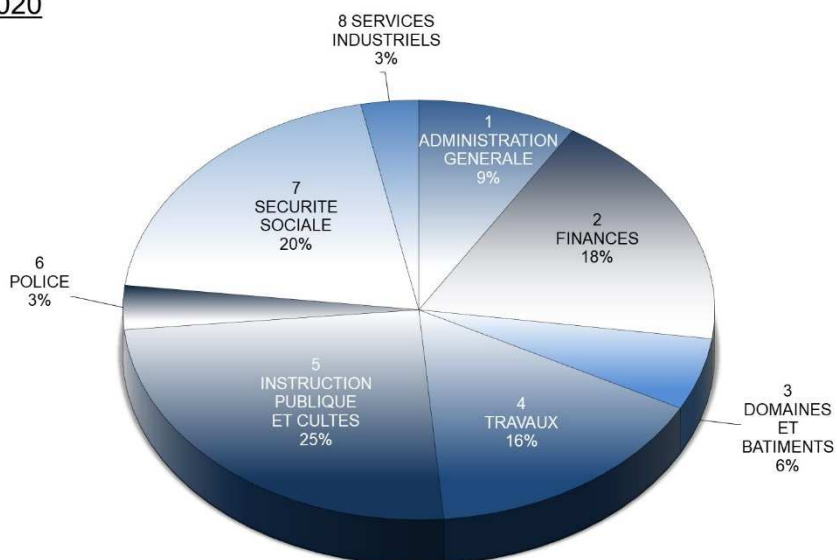
*Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées en détail dans l'annexe au présent préavis.*

## Répartition des charges par dicastère

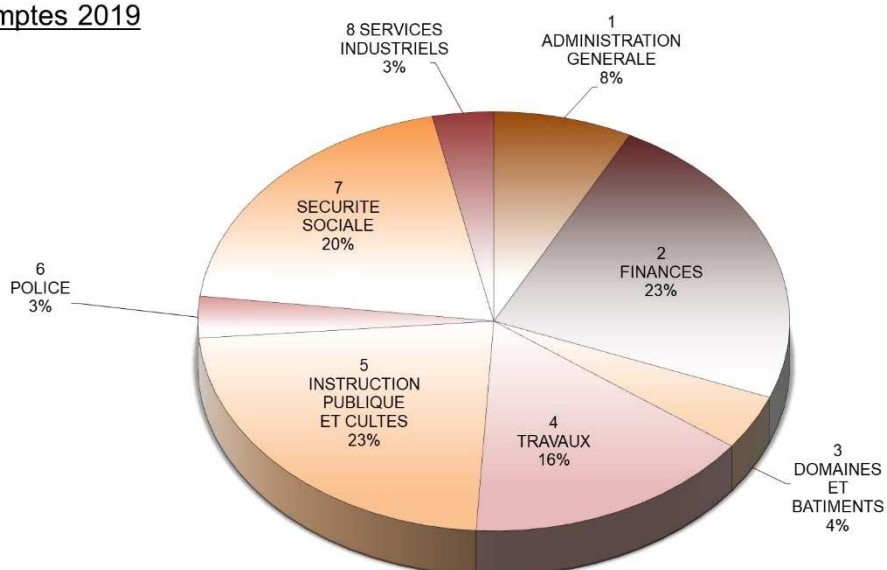
### Budget 2021



### Budget 2020



### Comptes 2019



#### 4. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE

Les acomptes 2021 ci-dessous ont été calculés en utilisant l'outil mis à disposition de l'Etat de Vaud :

	2020		2021		Ecart	
	A payer	A recevoir	A payer	A recevoir	A payer	A recevoir
<b>Péréquation indirecte (cohésion sociale)</b>						
Prélèvements conjoncturels	160'565		124'868		- 22 %	
Solde à charge de la commune après répartition	1'277'477		1'366'704		+ 7 %	
<b>Péréquation directe</b>						
Population		675'919		701'812		+ 4 %
Solidarité		747'290		734'667		- 2 %
Transports (dépenses thématiques)		78'708		53'517		- 32 %
Alimentation	1'682'103		1'751'391		+ 4 %	
<b>Réforme policière</b>						
Charges pour commune sans police	152'168		164'205		+ 8 %	
Solde à charge de la commune après répartition	109'919		114'547		+ 4 %	
<b>Total net (à payer)</b>		<b>1'880'315</b>		<b>2'031'719</b>		<b>+ 8 %</b>

Tout renseignement et explication concernant les cheminements de calcul effectués par l'Etat de Vaud au sujet de la péréquation intercommunale, de la réforme policière et de la facture sociale, peuvent être consultés sur le site [www.vd.ch](http://www.vd.ch) :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/#c2032613>

## 5. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement est la somme restante une fois les dépenses courantes couvertes. Elle devrait permettre de financer les nouveaux investissements. Dans le cas de notre commune, cette marge est insuffisante pour financer l'entier des investissements. La commune doit donc recourir à l'emprunt pour leur financement.

Description	Nature	Réel 2019	Budget 2020	Budget 2021
Revenus de fonctionnement		12'395'763	11'220'603	12'216'300
- prélèvements aux réserves	xxx.480	- 166'666	- 66'666	- 552'700
- prélèvements aux réserves affectées	xxx.481	- 209'171	- 95'768	- 463'000
<b>Revenus nets</b>		<b>12'019'927</b>	<b>11'058'169</b>	<b>11'200'600</b>
Dépenses de fonctionnement		12'343'620	11'648'252	12'938'900
- amortissements selon budgets	xxx.331	- 849'893	- 822'926	- 862'000
- amortissements complémentaires	xxx.332	- 291'697	-	- 924'900
- attributions aux réserves	xxx.380	- 504'108	- 1'100	- 1'100
- attributions aux réserves affectées	xxx.381	- 269'799	- 212'700	- 120'900
<b>Dépenses nettes</b>		<b>10'428'122</b>	<b>10'611'526</b>	<b>11'030'000</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>		<b>1'591'804</b>	<b>446'643</b>	<b>170'600</b>



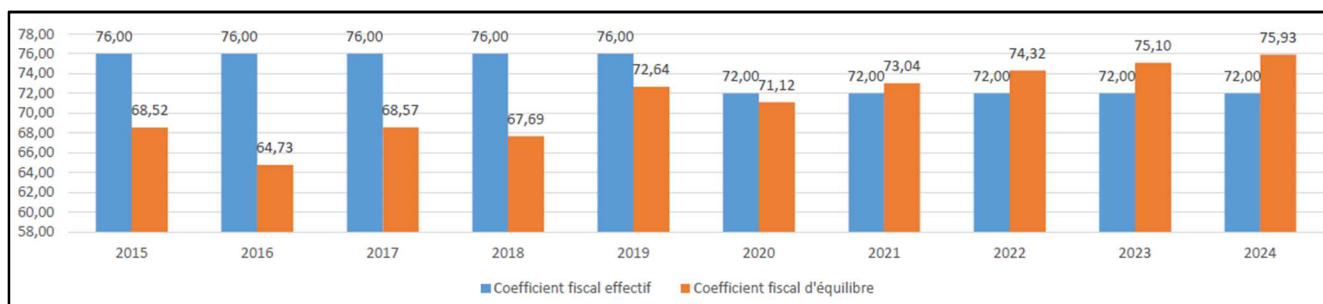
## 6. TAUX D'IMPOSITION

Comme chaque année, BDO, notre analyste financier, a été mandaté pour réaliser une analyse prospective sur la base des années précédentes et des éléments connus pour l'avenir. Cette dernière a été effectuée en juillet 2020. Cette analyse a démontré que le taux d'imposition actuel est correct pour 2020, mais sera probablement insuffisant pour les années à venir (voir graphique ci-dessous). A cela s'ajoutent les incertitudes quant aux effets de la pandémie de Covid-19 sur l'économie.

Néanmoins, le préavis 46 / 2019 (Arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021), accepté lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2019 fixait le taux d'imposition pour les années 2020 et 2021 à 72 %. Nous avons décidé de ne pas remettre en question la décision du Conseil et de maintenir le taux à 72 %. Néanmoins, il est vraisemblable que nous soyons contraints d'ajuster le taux pour les années suivantes.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons aux commentaires de la Municipalité figurant dans le préavis 46 / 2019.

### Evolution du taux d'imposition



Source : BDO, analyse prospective de juillet 2020 pour la Commune de Froideville

## 7. INVESTISSEMENTS

Le tableau des investissements prévus par la Municipalité pendant la période 2020 à 2026 est présenté en annexe du présent préavis.

Les montants et la planification ont été adaptés pour refléter les derniers devis et offres reçus et/ou les préavis acceptés par le Conseil.

Les investissements « en-cours » sont les projets démarrés mais non terminés ; ils sont inscrits dans l'année où il est prévu de clôturer le préavis. L'amortissement démarre l'année qui suit.

Les autres investissements sont planifiés par ordre de priorité. Certains investissements nécessaires, mais non-prioritaires, ou pas encore planifiés sont indiqués « pour mémoire » à la fin de la liste.

## 8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

après avoir:

- pris connaissance du projet de budget des charges et revenus pour l'année 2021 ;
- vu le préavis municipal N° 55 / 2020 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

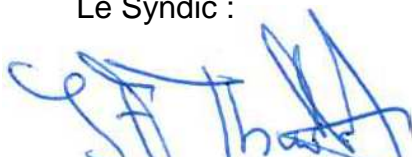
### DECIDE

d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2021 comprenant :

• aux revenus	CHF	12'216'300
• aux charges	CHF	12'938'900
<b>soit un excédent de charges de</b>	<b>CHF</b>	<b>722'600</b>

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 23 novembre 2020/JLM/ms

Direction responsable : Jean-Louis Meylan, Municipal des Finances

Annexes		Page
1.	Budget de fonctionnement - détaillé	2
2.	Budget de fonctionnement - résumé	34
3.	Budget de fonctionnement - récapitulation	39
4.	Budget de fonctionnement - par nature comptable	40
5.	Budget de fonctionnement - commentaires sur les traitements	44
6.	Budget de fonctionnement - commentaires sur les autres postes	45
7.	Détails des imputations internes	54
8.	Répartition des heures des employés de la voirie	55
9.	Projet de dépenses d'investissement	57